



Département de la Marne

COMMUNE DE BOUY

Arrêté n° 31 / 2022
ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
DE GRADE – ANNEE 2022

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX
POUR ACCES AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE
2EME CLASSE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOUY,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade Proposé	Niveau	Observations
Mme POISSON Claudine	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Dossier recevable

Total promouvables : 1

- Nombre d'hommes : 0
- Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

- Nombre d'hommes : 0
- Nombre de femmes : 1

Fait à Bouy le 15 mars 2022

Le Maire : Thierry CHAPPAT

